



Guide méthodologique pour la mise en œuvre locale de la Fête du sport 2018



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

1. POURQUOI UNE FÊTE DU SPORT

Cet évènement s'inscrit dans la feuille de route de la Ministre des sports dont l'un des axes prioritaires, la France qui bouge, est de développer une pratique sportive régulière pour tous et tout au long de la vie, d'insuffler une véritable culture du sport.

L'activité physique et sportive devra aussi être organisée à l'école, à l'université, dans l'entreprise, dans les administrations, dans tous les lieux de vie, sur l'ensemble du territoire national, en métropole et en Outre-mer.

L'opération est conçue comme le point culminant et la contribution à l'objectif d'augmenter de **3 millions le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives**. Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les six années qui nous séparent de cet évènement doivent permettre la transformation des organisations sportives, l'anticipation d'une offre sportive adaptée aux modes de vie. Il faut être à l'écoute, co-construire avec l'ensemble des acteurs, être capable de mobiliser, pour susciter des vocations sportives.

C'est pour toutes ces raisons que la Ministre des sports a souhaité mettre une place une opération annuelle d'animation permettant de réunir l'ensemble de la société, professionnels, amateurs ou simples pratiquants autour du sport.

La « Fête du Sport » doit ainsi permettre, chaque année, de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive, la démonstration de la « France qui bouge ».

2. LES DATES

La Fête du sport sera organisée **sur la période du vendredi 21 au dimanche 23 septembre 2018**, période pendant laquelle les porteurs de projet pourront organiser des évènements dans ce créneau à leur convenance. Ces dates ne sont pas modifiables et les évènements qui seront labellisés et/ou financés Fête du Sport devront se tenir dans ce créneau.

3. LES PUBLICS CIBLES ET TERRITOIRES

L'objectif de l'opération est de réunir l'ensemble de la population dans un évènement autour du sport et de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives aux publics qui en sont le plus éloignés.

Aussi, une attention particulière sera portée aux projets permettant d'associer à l'opération les cinq publics cibles suivants :

- les femmes ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les jeunes ;



Guide méthodologique pour la mise en œuvre locale de la Fête du sport 2018

- les seniors ;
- les personnes détenues.

Par ailleurs, les projets situés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones rurales (notamment Zones de revitalisation rurale) seront privilégiés.

4. LES TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

Les projets d'animation seront conçus dans l'objectif de permettre au plus grand nombre notamment :

- d'être initié à la pratique des activités physiques et sportives ;
- de participer à des jeux et animations autour de la pratique des activités physiques et sportives ;
- d'être sensibilisé aux bienfaits de la pratique des activités physiques et sportives ;
- de découvrir de nouvelles pratiques sportives.

Les projets d'animation les plus innovants pourront associer les habitants dans leur conception soit via les Conseils citoyens, les conseils de quartiers etc.... Cette co-construction pourra ainsi répondre à de véritables besoins locaux exprimés par les citoyens. Dans ce cadre, la Fête du sport sera alors l'occasion d'être une grande fête populaire, autour de projets participatifs engageant l'ensemble des acteurs.

Les projets d'animation devront aussi **faire état du nombre de disciplines sportives visées.**

Un porteur de projet pourra proposer des événements se déroulant sur plusieurs sites (**multi-sites**). **La localisation exacte pour chacun des événements devra être précisée à chaque fois dans le document à renseigner sur la plateforme en ligne afin de pouvoir géo-localiser ensuite l'événement sur la carte interactive du site internet.**

Les manifestations hors lieux traditionnels du sport sont aussi à privilégier : places de villes ou villages, du marché, lieux de passage, entreprises... en résumé tous les lieux de vie.

5. LES PARTENAIRES MOBILISABLES

Les projets d'animation devront être conçus dans le cadre d'un partenariat associant une collectivité territoriale (ou un groupement) et le mouvement sportif (associations sportives affiliées, CDOS, CROS...). Le projet pourra indifféremment être porté par l'un ou l'autre.

Le porteur de projet aura vocation à fédérer un certain nombre d'acteurs listés ci-après :

- Autres associations (scolaires, culturelles...)
- Agence du service civique
- Entreprise publique ou privée

D'autres partenaires locaux pourront être mobilisés pour la bonne réalisation du projet.



Cet événement doit également constituer une occasion forte de mettre en place des actions interministérielles. A cet égard, les services régionaux et départementaux des DRJSCS, des DRAC, etc... ainsi que l'Agence du Service civique et les référents locaux du Service Civique et DDCS(PP) sont des interlocuteurs privilégiés pour développer des actions concertées sur les territoires et des opérations « portes ouvertes » lors de cette Fête du Sport.

Les projets impliquant des villes frontalières et/ou européennes (dans le cadre d'opérations jumelées ou de partenariats) bénéficieront d'une attention particulière.

La mobilisation ne doit en effet pas s'arrêter aux frontières, la Fête du Sport étant le trait d'union avec les manifestations plus ponctuelles organisées pendant l'année et notamment la semaine Européenne du Sport qui se déroule fin septembre.

Par ailleurs, le réseau des ambassades pourra être aussi mobilisé afin que la Fête du Sport soit aussi appropriée par la communauté française à l'étranger. Les ambassades seront destinataires du kit de communication nationale.

6. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Un comité de pilotage national de la Fête du sport est mis en place sous la responsabilité du Ministère des Sports et du directeur de projet Arnaud Ngatcha¹, afin de cadrer l'opération et d'en assurer une promotion sur l'ensemble du territoire.

Les porteurs de projets pourront solliciter **une labellisation « Fête du sport »** afin de bénéficier du kit de communication nationale (kakémonos, goodies et d'une exposition sur le site Internet de la manifestation...).

Les porteurs de projets locaux éligibles pourront bénéficier du soutien financier du CNDS pour l'organisation de la Fête du sport comme acté lors du Conseil d'administration du CNDS du 18 janvier 2018 dans le cadre du programme « Héritage et société ». Ces projets devront outre les préconisations et pré-requis indiqués supra être plus ambitieux que ceux qui sont traditionnellement aidés par le CNDS via la part territoriale (et pourront mobiliser des cofinancements le cas échéant, les crédits de droit commun en rapport avec ce type d'initiative). **Le montant maximum de soutien au titre de l'enveloppe spécifique Fête du Sport ne pourra quant à lui excéder 25 000 euros par porteur de projet.**

Dans cette hypothèse, un budget détaillé des actions mise en place dans le cadre de la Fête du sport 2018 devra obligatoirement être communiqué à l'appui de la demande d'accompagnement.

Les demandes d'accompagnement sont à déposer exclusivement sur la plateforme nationale (**aucune demande ne sera examinée par une autre voie**) :

www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport

¹ Conseiller communication et stratégie, partenariats et lutte contre les discriminations de la Ministre des Sports



7. LE CALENDRIER

Début de dépôt des dossiers des demandes d'accompagnement :	22 février
Date limite de dépôt des demandes :	15 mai 2018
Date limite d'instruction des dossiers par les DRJSCS :	8 juin 2018
Réunion de la commission nationale Fête du sport :	du 18 au 22 juin 2018
Notification des accompagnements (labellisation et le cas échéant, soutien financier) par le CNDS :	A partir du 25 juin 2018
Délivrance des outils et kit de communication :	Septembre 2018
Fête du Sport :	21-23 sept 2018

Les DRJSCS pourront bien entendu **instruire au fil de l'eau** les dossiers déposés sur la plateforme en ligne par les porteurs de projets sans attendre la date limite du 15 mai.

Les DRJSCS seront destinataires depuis la plateforme <https://openagenda.com/fetedusport2018> d'un accès avec espace réservé et un mot de passe ceci afin de fluidifier au maximum le processus de remontée des projets.

Il leur appartient d'émettre un avis sur la demande de labellisation et le cas échéant, la demande de soutien financier émise par les porteurs de projets. **La commission nationale de sélection s'appuiera sur cet avis documenté pour prendre la décision finale de labellisation et soutien financier dans le calendrier indiqué ci-dessus.**

Pour tout renseignement, contactez la boîte fonctionnelle ad hoc :

CNDS : fetedusport@cnds.sports.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur l'opération sur la plateforme www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport

DRJSCS de votre ressort territorial et référents fête du Sport (liste en Annexe)

Liste référents Fête du Sport : Annexe 1

DRDJSCS	Référent	adresse	Contact
DRDJSCS Grand Est	Jean-Nicolas BIRCK	Cité administrative, 14 Rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 STRASBOURG CEDEX	jean-nicolas.birck@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Nouvelle Aquitaine	Marie Noëlle Destandau	7 Boulevard Jacques Chaban Delmas -33520 BRUGES	Marie-Noelle.DESTANDAU@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes	Jean-Luc Ponchon	245 rue Garibaldi 69422 - Lyon CEDEX 03	jean-luc.ponchon@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté	Sébastien MAILLARD	10, Boulevard Carnot - CS 13430 - 21000 DIJON	sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr
DRJSCS Bretagne	Caroline DELEMER	4, avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35043 RENNES CEDEX	Caroline.DELEMER@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Centre Val-de-Loire	Andrew BOTHEROYD	122, Faubourg Bannier - CS 74204 - 45042 ORLEANS Cedex 1	andrew.botheroyd@jscs.gouv.fr
DRJSCS Corse	Christophe GIANNI	Immeuble Castellani, quartier St Joseph - CS 13001 - 207004 AJACCIO Cedex 09	christophe.gianni@ct-corse.fr
DRJSCS Ile-de-France	Sophie Bidault	6-8 rue Eugène Oudinet 75013 PARIS	drjscs75-polesport@drjscs.gouv.fr
DRJSCS Occitanie	Jean-Marc DUBOSCQ	3, avenue Charles FLAHAULT 34094 MONTPELLIER Cedex 5	jean-marc.duboscq@drjscs.gouv.fr
DRJSCS Hauts-de-France	Matthieu Latieule	20, square Friant les Quatre Chênes 80039 AMIENS Cedex	Matthieu.LATIEULE@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Normandie	Audrey Mattenet	55, rue Amiral Cécille - BP 1358 - 76179 ROUEN	Audrey.MATTENET@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS Pays de la Loire	Marion DEBOUCHE	Maison de l'administration nouvelle 6, rue René Viviani - CS 46205 - 45042 ORLEANS Cedex	marion.debouche@drjscs.gouv.fr
DRDJSCS PACA	Julien TRANIER	66 A Rue Saint Sébastien - CS 50240 - 13292 MARSEILLE Cedex 13	patrick.kohler@jscs.gouv.fr
DJSCS Guadeloupe	Jean-Marc Michelin	2, Bd Maritime 97100 Basse-Terre Guadeloupe	jean-marc.michelin@drjscs.gouv.fr



Guide méthodologique pour la mise en œuvre locale de la Fête du sport 2018

DJSCS Martinique	Charles Eric PRIVAT	ZAC l'Etang Z'Abricots - Rond Point du Calendrier Lagunaire - BP 669 - 97264 Fort de France Cedex	Charles-Eric.PRIVAT@drjscs.gouv.fr
DJSCS Guyane		19 rue Schoelcher 97305 Cayenne - Guyane	DJSCS973@drjscs.gouv.fr
DJSCS La Réunion	Romain VALDENNAIRE	14, allée des Saphirs - BP 2003 - 97487 SAINT-DENIS CEDEX	DJSCS974-SPORT@drjscs.gouv.fr
DJSCS Mayotte	Pascal Potrick	13, rue Mariaze - BP410 - 97600 MAMOUDZOU	Pascal.POTRICK2@drjscs.gouv.fr
DCSTEP Saint-Pierre et Miquelon		8, rue des Petits pêcheurs - BP 4212 - 97500 ST PIERRE ET MIQUELON	975.administration@dcstep.gouv.fr
DJS Nouvelle-Calédonie	Bruno SALVAI	Rue Jean Jaurès, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	bruno.salvai@gouv.nc
DJS Polynésie Française		Boulevard de la Reine Pomare IV, Papeete, Polynésie française	st987@jeunesse.gov.pf
STJS Wallis et Futuna		Mata'Utu - BP 51 - 98600 WALLIS ET FUTUNA	sports.stjs@mail.wf